



**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL  
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

**Délibération N°05\_05\_2026**

**Objet : Indemnités de fonctions du Président et des vice-Présidents**

**Séance du mardi 12 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, le douze mai, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	Mercredi 6 mai 2026	
Nombre de délégués en exercice : 46	Nombre de délégués présents : 35	Nombre de votants : 42
Nombre de pouvoirs : 7		
Compétences : Obligatoire	Nombre de voix par compétence : 46	
Secrétaire de séance	<b>Mme Sylvie LONGUEVILLE-PATEYTAS</b>	

**Présents :**

Pascal PROTANO, Stéphane BECKER, Marianne BEYNE, Thierry BOIDE, Frédéric CÉLERIER, Francis CIPIERRE, Bertrand COMBEAU, Samuel COUSTILLAS, Pierre André CROUZILLE, Michel DOBBELS, François RITLEWSKI, Guillaume DURAND, Vincent FARGEAS, Claudine FAURE, Jean Jacques FAYE, Nils FOUCHIER, Lilian GILET, Cyril GOUBIE, Patrick GUILLEMET, Jean François JEANTE, Gé KUSTERS, François LAHONTA, Bruno LAMONERIE, Sylvie LONGUEVILLE-PATEYTAS, Cédric LOUGRAT, Nathalie MARRACHE, Jacques MIGNIOT, Bruno MONTI, Jérôme PEYRAT, Alain PEYROU, Eric SEGUY, Marc STOLTZ, Bernard TRIFFE, Fernand VENTURA, Georges BASSI

**Absents :**

Daniel GRUNTZ, Hélène LEHMANN, Serge TABOURET, Gérard TEILLAC

**Pouvoirs :**

Jean Claude CASSAGNOLE donne pouvoir à Pascal PROTANO  
 Florian CHANTEGREIL donne pouvoir à Nils FOUCHIER  
 Dominique DURAND donne pouvoir à Bruno LAMONERIE  
 Jacques GAMBRO donne pouvoir à Samuel COUSTILLAS  
 Alain MARTY donne pouvoir à Jacques MIGNIOT  
 Yannick ROLLAND donne pouvoir à Sylvie LONGUEVILLE-PATEYTAS  
 Pascale ROUSSIE-NADAL donne pouvoir à Thierry BOIDE

## Indemnités de fonctions du Président et des

En application des articles L. 5211-12, R. 5212-1 et R 5711,1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible d'attribuer au président et aux vice-présidents des indemnités de fonction brutes mensuelles correspondant au barème applicable aux syndicats mixtes fermés.

Les taux maximums des indemnités attribuables sont les suivantes :

Président : 37,41 % de l'indice brut 1027, soit 1.537,75 € brut/mois

Vice-Président : 18,70 % de l'indice brut 1027, soit 768,67 € brut/mois

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer les taux d'indemnités du Président et des Vice-présidents suivants :

Fonction	Taux individuel proposé	Montant brut individuel (base mensuelle) pour information
Président	37,41 %	1 537,75 €
Vice-président	18,70 %	768,67 €

Pour : 42	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Publié le 20/05/2026

Pour extrait conforme :

Coulounieix-Chamiers le : 15 mai 2026

Secrétaire de séance

Sylvie LONGUEVILLE-PATEYTAS



Président du SMD3

Pascal PROTANO

